



- Zonage de l'Assainissement - - Volet Eaux Pluviales - - Propositions de travaux et recommandations -

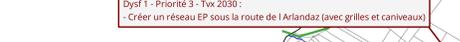
- Réseaux :**
- Réseau d'eaux pluviales
 - Réseau unitaire
 - Fossé
 - Cunette
 - Bassin de rétention
- Travaux et recommandations :**
- Travaux non chiffrés
 - Recommandations
- Divers :**
- Réseau hydrographique
 - Zone humide (inventaire départemental)
 - Contour PLU (Zones U et AU) - 2024
 - Secteur Potentiellement Urbainisable (SPU)

Capacité conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du ...
Monsieur Le Maire,
Frédéric BURNIER FRAMBRET

Date : Septembre 2024
Echelle : 1/4 500
Fichier : SGEF_Albertville_Trx_V3.28
Dessin : M. GAILLARD



Emprise :

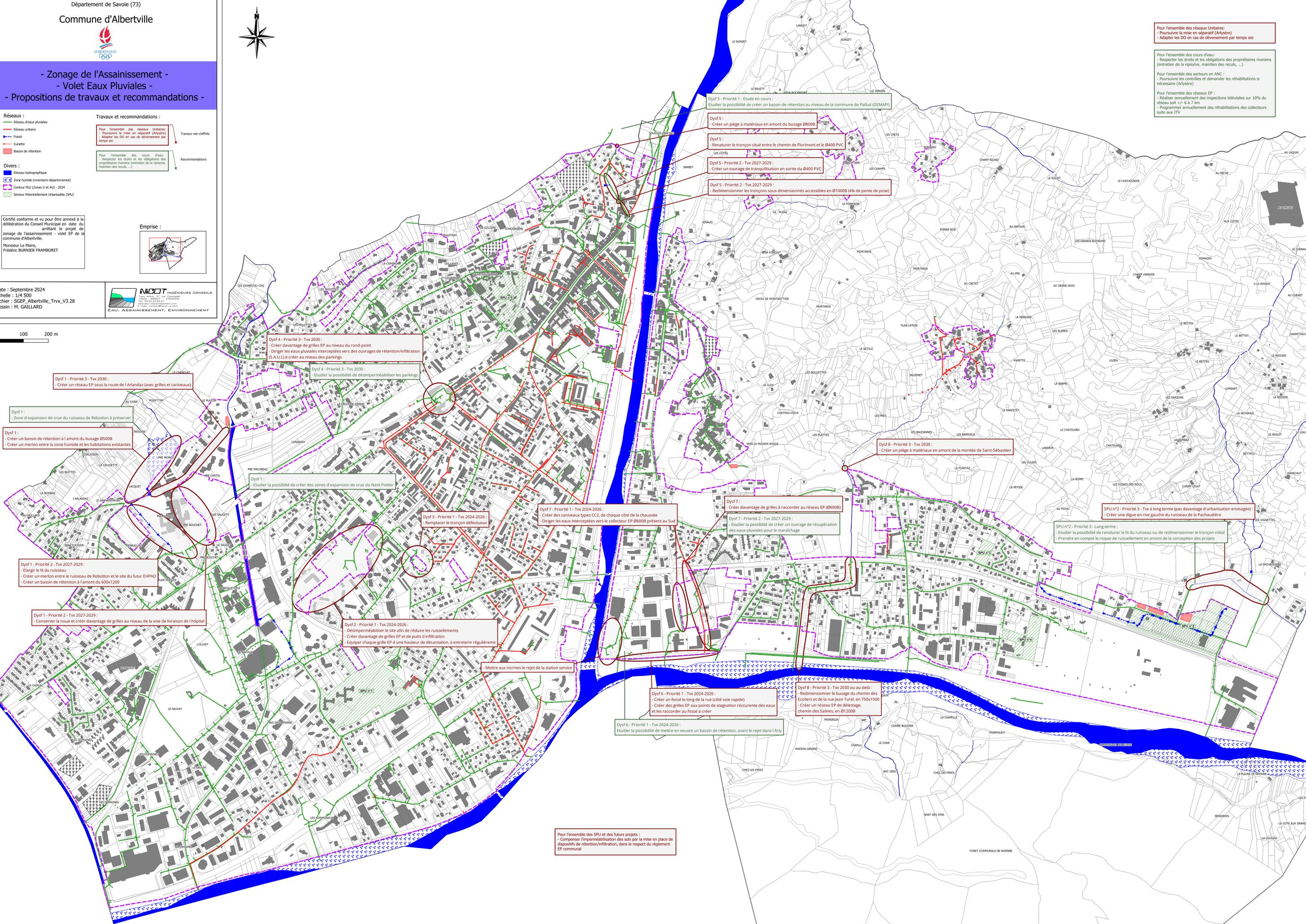


Pour l'ensemble des réseaux Unitaires :
- Poursuivre la mise en séparatif (Ahygiène)
- Adapter les DO en cas de déversement par temps sec

Pour l'ensemble des cours d'eau :
- Respecter les droits et les obligations des propriétaires riverains (entretien de la ripisylve, maintien des reculs, ...)

Pour l'ensemble des secteurs en ANC :
- Poursuivre les contrôles et demander les réhabilitations si nécessaire (Ahygiène)

Pour l'ensemble des réseaux EP :
- Réaliser annuellement des inspections télévisées sur 10% du réseau soit +/- 6 à 7 km
- Programmer annuellement des réhabilitations des collecteurs suite aux ITV



Dysf 1 - Priorité 3 - Tvx 2030 :
- Créer un réseau EP sous la route de l'Arlandaz (avec grilles et caniveaux)

Dysf 1 :
- Zone d'expansion de crue du ruisseau de Rebotton à préserver

Dysf 1 :
- Créer un bassin de rétention à l'amont du busage 05008
- Créer un merlon entre la zone humide et les habitations existantes

Dysf 1 - Priorité 2 - Tvx 2027-2029 :
- Elargir le lit du ruisseau
- Créer un merlon entre le ruisseau de Rebotton et le site du futur EHPAD
- Créer un bassin de rétention à l'amont du 600x1200

Dysf 1 - Priorité 2 - Tvx 2027-2029 :
- Conserver la noue et créer davantage de grilles au niveau de la voie de livraison de l'hôpital

Dysf 2 - Priorité 1 - Tvx 2024-2026 :
- Désimperméabiliser le site afin de réduire les ruissellements
- Créer davantage de grilles EP et de puits d'infiltration
- Equiper chaque grille EP d'une hauteur de décantation, à entretenir régulièrement

Dysf 6 - Priorité 1 - Tvx 2024-2026 :
- Etudier la possibilité de mettre en oeuvre un bassin de rétention, avant le rejet dans l'Arly

Dysf 7 - Priorité 1 - Tvx 2024-2026 :
- Créer des caniveaux types CC2, de chaque côté de la chaussée
- Diriger les eaux interceptées vers le collecteur EP Ø6008 présent au Sud

Dysf 7 :
- Créer davantage de grilles à raccorder au réseau EP (Ø6008)
Dysf 7 - Priorité 2 - Tvx 2027-2029 :
- Etudier la possibilité de créer un ouvrage de récupération des eaux pluviales pour le maraîchage

Dysf 8 - Priorité 3 - Tvx 2030 ou au-delà :
- Redimensionner le busage du chemin des Ecoilliers et de la rue Jean Turet, en 750x1500
- Créer un réseau EP de délestage, chemin des Salines, en Ø12008

Pour l'ensemble des SPU et des futurs projets :
- Compenser l'imperméabilisation des sols par la mise en place de dispositifs de rétention/infiltration, dans le respect du règlement EP communal

Dysf 4 - Priorité 3 - Tvx 2030 :
- Créer davantage de grilles EP au niveau du rond-point
- Diriger les eaux pluviales interceptées vers des ouvrages de rétention/infiltration (S.A.U.) à créer au niveau des parkings

Dysf 4 - Priorité 3 - Tvx 2030 :
- Etudier la possibilité de désimperméabiliser les parkings

Dysf 1 :
- Etudier la possibilité de créer des zones d'expansion de crue du Nant Potier

Dysf 3 - Priorité 1 - Tvx 2024-2026 :
- Remplacer le tronçon défectueux

Dysf 2 - Priorité 1 - Tvx 2024-2026 :
- Désimperméabiliser le site afin de réduire les ruissellements
- Créer davantage de grilles EP et de puits d'infiltration
- Equiper chaque grille EP d'une hauteur de décantation, à entretenir régulièrement

Mettre aux normes le rejet de la station service

Dysf 5 - Priorité 1 - Etude en cours :
- Etudier la possibilité de créer un bassin de rétention au niveau de la commune de Pallud (GEMAPI)

Dysf 5 :
- Créer un piège à matériaux en amont du busage Ø8008

Dysf 5 :
- Renaturer le tronçon situé entre le chemin de Florimont et le Ø400 PVC

Dysf 5 - Priorité 2 - Tvx 2027-2029 :
- Créer un ouvrage de tranquillisation en sortie du Ø400 PVC

Dysf 5 - Priorité 2 - Tvx 2027-2029 :
- Redimensionner les tronçons sous-dimensionnés accessibles en Ø10008 (4% de pente de pose)

Dysf 8 - Priorité 3 - Tvx 2030 :
- Créer un piège à matériaux en amont de la montée de Saint-Sébastien

SPU n°2 - Priorité 3 - Tvx à long terme (pas davantage d'urbanisation envisagée) :
- Créer une digue en rive gauche du ruisseau de la Pachaudière

SPU n°2 - Priorité 3 - Long terme :
- Etudier la possibilité de renaturer le lit du ruisseau ou de redimensionner le tronçon initial
- Prendre en compte le risque de ruissellement en amont de la conception des projets